



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/006

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : ABANDON DES POURSUITES JUDICIAIRES A L'ENCONTRE DE LA JEUNESSE CORSE SUITE AUX EVENEMENTS POPULAIRES CONSECUTIFS A L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA EN MARS 2022

Le contexte politique de janvier 2024 n'est pas celui de 1981 ou 1988. L'histoire retiendra que la Corse de l'époque n'avait pas de véritable représentation nationaliste élue dans l'ensemble des collectivités jusqu'à l'avènement du premier statut particulier. Pour autant, le combat national Corse aspirait déjà à l'évolution institutionnelle et réclamait l'amnistie pour tous les militants nationalistes poursuivis, condamnés et emprisonnés. La suite est connue.

Ce rappel nous apparaît aujourd'hui essentiel, près de deux années après la disparition d'Yvan COLONNA, dont nous saluons une nouvelle fois le sacrifice et la mémoire.

En effet, mars 2022 restera parmi les moments les plus sombres de notre histoire contemporaine. Le drame survenu dans cette prison d'Arles aura provoqué un traumatisme généralisé dans notre pays et réveillé la conscience nationale.

Rappelons-nous les initiatives de la jeunesse remplissant les amphis de l'université et l'adhésion de tout un peuple à la demande de vérité et de justice. La suite, là encore, est connue.

Des nombreuses mobilisations populaires dans toute l'île durant plus d'un mois, des manifestations d'ampleur à Corti, Bastia et Ajaccio, et des rassemblements dans tous les villages de Corse.

L'élan populaire de tout un peuple a amené l'Etat à discuter rapidement et à repenser le rapport politique entre la Corse et Paris, à l'heure où la mouvance

nationaliste représente plus de 70% de cette assemblée créée en 1982 par le statut particulier.

Au-delà des événements du printemps 2022, la Corse reste toujours dans l'attente d'une véritable évolution politique de son statut. Au-delà des événements de mars 2022, bon nombre de jeunes corses, pour beaucoup issus des milieux étudiants, restent poursuivis et condamnés par la justice française.

Nous tenons à rappeler ici l'acharnement et la sévérité des réquisitoires et sanctions pénales prononcées, lesquelles sont pour notre groupe inadmissibles dans le contexte de discussion engagée.

L'Etat, comme par le passé, doit tenir compte de cette situation et y apporter une réponse politique claire. Dans tout processus, la question de l'amnistie et de l'arrêt des poursuites a constitué un préalable et une clause primordiale de l'accord, si accord il y a. Nous vous rappelons, par la présente, le caractère urgent.

Ce matin, il s'agit pour nous bien plus que de vous poser une question à laquelle nous pouvons avoir la même réponse, mais, en l'état, plutôt d'affirmer notre soutien total et notre solidarité envers la jeunesse Corse, et de réitérer les conditions élémentaires de tout dialogue, à quelque niveau que ce soit.

C'est pourquoi nous vous demandons, comme nous le demandons à tous les élus de la Corse, dans cet hémicycle et ailleurs, de réclamer de manière solennelle et officielle l'abandon total des poursuites pénales à l'encontre de l'ensemble des jeunes Corses poursuivis après les événements relatifs à l'assassinat d'Yvan COLONNA en mars 2022.